

N°2024/180

DÉCISION DU MAIRE

PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Service émetteur : Evènementiel

Objet : Contrat entre la ville de Vaujours et la société « LudoScreenEvent »

Titulaire : la société « LudoScreenEvent »

Le Maire de la Ville de Vaujours,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération n°2020/05-06 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre des articles L.2122-22 et du Code Générale des Collectivités Territoriales, modifiée par la délibération 2021/04-03 du Conseil Municipal du 6 avril 2021,

VU les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

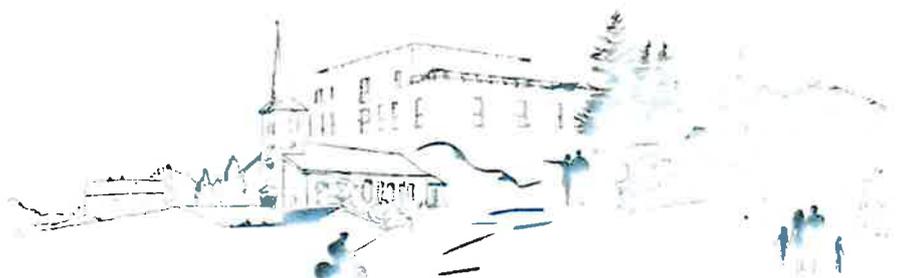
VU le projet de contrat transmis à la ville et validé par les services concernés.

CONSIDÉRANT la nécessité de recourir à un prestataire spécialisé pour le montage, démontage et encadrement d'un écran de cinéma et de la location de sièges de cinéma et de 2 films d'horreur dans le cadre de l'organisation d'un événement Halloween le 31 octobre 2024 au Complexe Sportif Roger Grosmaire.

CONSIDÉRANT les termes du contrat tels que proposés par la société « LudoScreenEvent » 2 Route de Menandon 95300 PONTOISE et ce pour un montant de 6 457,49 euros T.T.C,

ARTICLE 1 : **DÉCIDE** de confier à la société « LudoScreenEvent » 2 Route de Menandon 95300 PONTOISE et de contractualiser avec celle-ci pour un cinéma de films d'horreur le jeudi 31 octobre 2024 au Complexe Sportif Roger Grosmaire et ce pour un montant de 6 457,49 euros T.T.C,

ARTICLE 2 : De financer la dépense fixée à 6 457,49 € TTC (deux mille deux centre trente-huit et cinquante centimes d'euros) sur les crédits du budget en cours;



ARTICLE 3 : La dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville de l'exercice en cours.

Accusé de réception en préfecture
093-219300746-20240930-2024-180-AR
Date de télétransmission : 30/10/2024
Date de réception préfecture : 30/10/2024

ARTICLE 4 : La Directrice Générale des Services est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 : La présente décision

- sera transmise à Monsieur Le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vaujours dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de l'égalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7 CRPA)
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site télerecours citoyens www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Ampliation en sera :

- notifiée à la société « LudoScreenEvent »

Fait à Vaujours, le 03 octobre 2024

Le Maire,




Dominique BAILLY
Vice-président de Grand Paris Grand Est

Mairie de Vaujours
20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS
Tél. : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03
contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr



LUDO SCREEN EVENT]

Capital : 5000€

SIRET : 884 553 546 00018

Gérant/ responsable : Saran Aïdara

Siège : 2 route de Menandon 95300 Pontoise

Date de l'évènement : jeudi 31 octobre 2024

Type d'évènement : Cinéma

Horaires de la prestation : 19h

Effectif présent : 3

Tarif : 6 457.49€

Contact Mairie de Vaujours

Nom et prénom : L'HOSTIS Léa

Numéro/tel : 06.26.79.74.54

Fixe : 01.48.61.96.75

Adresse : 20 Rue Alexandre Boucher

Code Postale : 93410

Ville : Vaujours

Détails du règlement

Mode de paiement : virement par mandat administratif de la Mairie de Vaujours

Signature et date avec « Lu et Approuvé »

Société

Lu et approuvé




Mairie

Le Maire

Dominique BAILLY
Vice-président de Grand Paris Grand Est

Ce contrat de prestation est établi entre l'entreprise Ludo Screen Event dont le siège est à l'adresse suivante : 2 rue Menandon 95300 Pontoise et la MAIRIE DE VAUJOURS dont l'adresse est à : 20 rue Alexandre boucher 93410 VAUJOURS.

Accusé de réception en préfecture
N° : 2024-186-AR
Date de télétransmission : 30/10/2024
Date de réception préfecture : 30/10/2024

1. Objet du contrat

La société Ludo Screen Event s'engage à fournir un écran géant de 21m2 et 200 sièges pour la prestation qui se déroulera le 31 octobre 2024 à 19h.

2. Description des prestations

Le type de prestation, la durée, l'effectif requis ainsi que les tarifs correspondants sont définis dans le devis produits par l'entreprise, la feuille de route remplie le cas échéant.

3. Conditions financières

Le client s'engage à payer les frais de prestation selon les tarifs indiqués dans le devis en fonction de la prestation choisie, de la durée et de l'effectif requis.

4. Annulation et Pénalités

Dans le cas où l'entreprise Ludo Screen Event devrait d'une quelconque manière annuler la prestation avant le jour indiqué sur le devis signé entre le client et le prestataire, l'entreprise s'engage à rembourser intégralement les sommes versées par le client, sans préjudice d'autres recours légaux éventuels.

5. Obligations

L'entreprise s'engage à fournir les prestations conformément aux standards en vigueur et à mobiliser ses employés et les ressources nécessaires pour assurer une prestation de qualité.

En signant ce contrat, les parties reconnaissent avoir lu, compris et accepté tous les termes et conditions énoncés.

Fait à ...Pontoise le 17/10/2024.

Veuillez annoter « lu et approuvé » ci-joint à ce contrat, suivis de votre signature :

Société

Maire

lu et approuvé



Le Maire

Dominique BAILLY

Vice-président de Grand Paris Grand Est